

# La développement de la médiation en Bulgarie

*Dessislava Djarova,<sup>7</sup>  
juge au Tribunal de première instance  
à Sofia, Bulgarie*

---

*În Bulgaria, medierea a făcut pași importanți, mai ales prin eforturile judecătorilor membri ai GEMME – Secțiunea bulgară.*

*Demersul a fost foarte dificil, pentru că s-a luptat împotriva scepticismului celor mai mulți judecători, al avocaților și chiar al părților din dosare.*

*Exemplul Centrului de Mediere și Conciliere de pe lângă Judecătoria din Sofia poate oferi speranțe colegilor din alte instanțe, mai ales cele din orașele mari ale Bulgariei.*

**L**e développement de la médiation en Bulgarie est lié d'abord aux efforts d'une organisation américaine à but lucratif USAID (organisation de développement international). Avec l'aide de cette organisation en Bulgarie ont été organisés dans la période de l'année 2004- 2006 trois conférences dont le but étaient mobiliser les magistrats pour de réformes dans le domaine du droit procédural civile et pénal. J'ai pris part aux trois conférences et j'ai vu l'espoir de mes collègues pour l'amélioration de la législation et plus concrètement dans les Codes des procédures civiles. Ils ont donné beaucoup de propositions.

USAID et une autre organisation ABBA CELLI - organisation américaine des juristes - ont fait des donations

pour promouvoir la médiation en Bulgarie. Une des organisations qui a continué le travail de USAIS après l'adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne le 01.01.2007 est l'Organisation professionnelle de la médiation POM fondé le mois de novembre 2006.

La loi de la médiation a été adoptée et publiée au Journal officiel n° 110 du 17 décembre 2004, révisée le 24 octobre 2006. Il y avait aussi règlement n°2 du 15 mars 2007 du Ministère de la justice qui indiquait les conditions et le processus d'approbation des organisations qui forment des médiateurs, l'inscription des médiateurs dans la liste auprès du Ministère de la justice.

Le nouveau Code de procédure civile était adopté et entré en vigueur le 1- er mars 2008. Il parlait de la

---

<sup>7</sup> Juge au Tribunal de première instance à Sofia Bulgarie dès l'année 1994. Après avoir travaillé dans le domaine du droit de famille, dès l'année 1998 elle examine des affaires commerciales, d'héritage, propriété et partage de propriété, litiges dans le domaine du droit de

travail. Possède le rank le plus élevé « juge de la Cour de Cassation ».

Membre de GEMME depuis l'année 2009 et représentant de la section bulgare au Conseil administratif de GEMME.

médiation dans deux textes - que le juge peut invier les parties à la médiation. Que dans les affaires familiales et de divorce le juge arrête le déroulement de la procédure du litige, lorsqu'une procédure de médiation est engagée.

Cependant on peut dire franchement que la médiation comme un mode alternatif de résolution de conflits était méconnu entre la plupart des magistrats, des avocats et des justiciables. Comment changer les choses? Comment faire la médiation fonctionner en lien avec le travail des tribunaux?

D'abord pourquoi faire cet effort?

Dans une procédure judiciaire le juge en Bulgarie n'a pas assez de temps. Habituellement il examine dans une demi-heure 3 litiges plus simples. Pour les cas plus complexes avec des témoins des experts il lui est nécessaire 1 1/2 heure au moins. Or, devant le médiateur les parties sont mieux entendus, ils ont une plus grande liberté de s'exprimer. Même sur des questions qui ne sont pas très liés au litige, mais que la partie pense qu'ils ont importantes.

D'une part les grandes villes bulgares - la capitale Sofia et les villes Plovdiv, Varna, Burgas, qui sont sièges des sociétés sont engorgés d'affaires.

D'autre part il y a des médiateurs qui sont inscrits auprès du Ministère de la justice.

Il y a les organisations de but non lucratif qui comme l'Organisation professionnelle des médiateurs, l'Organisation nationale des médiateurs qui unissent les médiateurs et formes les médiateurs.

Comment réaliser en pratique les textes de la loi et unir les forces des médiateurs?

Tout est commencé par un lider - monsieur Evgueny Georgiev - juge qui

avait connu la médiation lors de son éducation effectué par l'association Foulbright à Washington. Puis il a réuni des juges civiles adeptes à la conciliation- qui étaient très intéressés d'augmenter le nombre des conciliations dans le Tribunal. Il a cherché l'aide des organisations des médiateurs et des associations de but non lucratif. Le Tribunal de première instance à Sofia nous avons reçu l'aide financière de plusieurs associations de but non lucratif: L'Agence Américaine de Developpement International. Fond Bulgarie, des Partenaires: la Commission Bulgare - Américaine d'échange éducative FULBRIGHT et GEMME - Groupement Européen des Magistrat pour la Médiation avec siège à Paris.

On a organisé dans une belle ville bulgare, Tryavna, le mois de mars 2009 un séminaire de 4 jours pour 12 juges intéressés à la médiation.

Des intervenants de Harvard - La Faculté de droit -et spécialistes dans le domaine de la médiation et la négociation - madame Gabrielle Gropement et Monsieur Gemes Kerwin sont venus en Bulgarie. Il étaient aidés par des médiateurs-éducateurs de l'Association Professionnelle des Mediateurs en Bulgarie comme - madame Sevdalina Aleksandrova, madame Alben Komitova et madame Ralitza Petrova. Ces médiatrices étaient bien préparées non seulement en Bulgarie. Elles avaient suivi des cours de médiation aux Etats Unis. Elles avaient la connaissance d'organiser des cours de formation des médiateurs en Bulgarie.

Les juges de Sofia - 12 juges du Tribunal de première instance à Sofia, 2 juges du Tribunal Administratif de Sofia et 1 juge du Tribunal de la ville

**Devant le médiateur les parties sont mieux entendus, ils ont une plus grande liberté de s'exprimer.**

Pirdop on vu et ressenti dans la ville de Tryavna comment la médiation fonctionne. Nous avons élargi nos connaissances psychologiques. Nous avons fait la comparaison entre la procédure judiciaire et ses limitations d'une part et d'autre part les avantages de la procédure de la médiation.

Le mois d'octobre 2009 encore 20 juges ont suivi un cours organisé par l'Organisation professionnelle de la médiation (POM) pour utiliser les techniques de la médiation et pour préciser les cas convenables à la médiation.

Nous avons commencé à renvoyer des affaires, qui sont convenables pour utiliser la médiation, à nos collègues juges, préparés par le programme. De cette façon on a respecté l'exigence de la Loi bulgare de la médiation que le juge ne peut pas être médiateur dans son propre litige qui lui est conféré à résoudre.

Pourquoi nous avons commencé travailler avec les juges d'abord- parce que les avocats ne connaissaient pas encore la procédure de la médiation. La plupart d'eux ne connaissaient pas les médiateurs. La plus grande partie des juges au Tribunal ne les connaissaient non plus. On a désiré s'appuyer au respect et la confiance que les juges au Tribunal de première instance avaient parmi les avocats et les juristes des companies pour promouvoir la médiation.

Le deuxième pas était bien sûr utiliser La Force Énorme des Pro-

fessionnels - les médiateurs inscrits dans la liste auprès du Ministère de la justice (sur le site internet du Ministère on peut accéder à cette liste et choisir un médiateur)

Alors, avec les représentants des deux organisations de médiation à Bulgarie que j'ai mentionnées, nous avons lancé l'idée de la création d'un Centre de Conciliation et de Médiation auprès du Tribunal de première instance. Nous nous sommes fait appel aux médiateurs bénévoles. Le président du Tribunal mr. Krassimir Vlahov a été persuadé par notre élan et nous a offert une salle pour les médiations. A cause de nos problèmes de l'édifice du Tribunal qui est surpeuplé il y a 17 ans déjà, la salle qu'on nous a donnée se trouve dans un autre édifice, mais non loin du Tribunal et au centre de la ville de Sofia.

Je dois souligner le rôle important du juge Maureen Duffy Lewis, juge de la Cour Suprême de Los Angeles qui nous a encouragé dans la réalisation de l'idée. Une femme très charmante avec beaucoup de force interne et d'énergie. Elle enseignait pendant une année à l'Université St. Klement d'Ohrid à Sofia, aux étudiants du Faculté de droit, des connaissances pratique de la procédure pénale et civile. Juge Maureen Duffy Lewis a échangé avec nous son expérience dans son travail de magistrat. Il y a une différence - aux Etats Unis le juge peut ordonner la médiation et en Bulgarie, non. Quand même les problèmes se ressemblent - pourquoi de procédures judiciaires longues et coûteuses, lorsqu'on peut recourir à la médiation?

Avec l'aide de l'Association Professionnelle des Médiateurs en Bulgarie nous avons fait la règle pour les participations des médiateurs et les juges- médiateurs dans le programme

de la médiation et nous avons fait une liste des bénévoles. Nous avons fait un agenda liste horaires des médiations. Un des employés du tribunal-un jeune homme mr. Luchezar Nasvadi a aussi accepté de travailler bénévolement dans le programme. Il est devenu le point de contact entre les parties et leurs avocats d'une part et les médiateurs. Point de contact entre les juges et les médiateurs. Il était occupé de même par la statistique des cas renvoyés à la médiation.

Et il arrive le moment où on a invité les avocats, les juges, les médiateurs, les associations qui nous ont aidé, la presse et et le Centre a ouvert ses porte et a commencer son travail le moi de janvier de 2010.

Il était difficile, car il y a un scepticisme entre la plupart des juges, des avocats et des parties qui ne connaissent pas suffisamment la procédure. Ce scepticisme existe dans les autre pays européennes aussi.

Travailler pour la cause de la médiation est une grande opportunité pour les juges bulgares. C'est difficile car se sont des efforts qui engagent le temps prsonnel du juge. Mais c'est un effort qui va donner ses fruits dans l'avenir.

Nous sommes devenus de nouveau des étudiants et des geans qui agissent même dans une ambiance pluri-nationale.

Environ 8 juges sommes devenues l'année passé-2009 - membres de GEMME. C'est une belle possibilité de prendre part dans les initiatives de cette organisation – Groupement Européen des Magistrats pour la Médiation.

A GEMME tous nos collègues disent « On ne peut pas développer la médiation sans les avocats ». De l'autre part, ils avuent qu'il y a une distance sérieuse psychologique entre les juges

et les avocats et les médiateurs. Mon opinion- que j'ai exprimé devant le Conseil administratif de GEMME à Paris le mois de juin 2010- est que nous- les juges en Bulgarie – nous avons le désir de travailler en commune avec les avocats et les médiateurs. Le nombre et les qualités des geans qui vont travailler sur le champ de la médiation sera crucial pour le résultat, qu'on veut atteindre: avoir plus de cas référés à la médiation et puis, avoir plus de cas finis par un accord entre les litigants.

Plus que nous sommes, plus que nous sommes préparés - le succès sera imminent.

Dans le Tribunal de première instance, nous avons eu l'idée de proposer aux médiateurs bénévoles les plus illustres du Centre, devenir membres de la séction bulgare de GEMME. Dans le futur nous allons faire une proposition à ceux des avocats qui travaillent bien pour la cause de la médiation. L'organisation GEMME donne cette possibilité pour 1/3 de ses membres / étant une organisation des juges. Il ne faut pas créer des obstacles à cette unité nécessaire: juges, médiateurs, avocats.

De cette façon, cette année le nombre des membres de la séction bulgare s'est accru à 12 membres. Parmi eux nous avons trois avocates médiateurs: mme Albéna Komitova, mme Sevdalina Alexandrova, mme Svilena Dimitrova. Parmi les membres il y a deux juges pénales: mr. Konstantin Popov, mme Daniela Borisova.

Le Centre a eu, dans la période du début de l'anné 2010, pour 99 jours - 60 cas référés aux médiateurs / litiges commerciaux, de partage de propriété, de droit de travail et divorces et 11

accords signés parmi les parties des affaires C'est un résultat promettant!

Le mois d'octobre, le Centre de médiation et conciliation continue son travail avec plus de 40 médiateurs.

Il faut travailler avec nos collègues-juges pour qu'ils deviennent une partie du programme de la médiation au Tribunal.

Il faut travailler aussi avec les barreaux, les juristes des companies.

Il faut insister que les dirigeants du Tribunal les dirigeant du système judiciaire- le Ministère de la justice et le Conseil Suprême de la Magistrature s'engagent avec un plan à long terme assurant un support administratif et

financier pour le développement du Centre de médiation et conciliation à Sofia. C'est sûr que le succès du Centre auprès du Tribunal de première instance à Sofia va donner l'exemple à suivre par nos collègues des autres tribunaux, surtout dans les grandes villes de la Bulgarie.

**Nota redacției:** Materialul a fost prezentat în cadrul Conferinței internaționale "Medierea în Uniunea Europeană. Stadiu și perspective", organizată la 29 octombrie 2010 la București de GEMME – Secțiunea Română, Consiliul Superior al Magistraturii, Ministerul Justiției, Institutul Național al Magistraturii, Consiliul de Mediere, Academia Română, Universitatea Creștină Dimitrie Cantemir București și Editura Universitară